

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2025

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT
D'EMPLOI - (N° 1326)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS181

présenté par
M. Viry, rapporteur

ARTICLE 3

À la deuxième phrase de l'alinéa 11, après le mot :

« État »,

insérer les mots :

« , l'opérateur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.